



INSCRIPTION saison 2023-2024

Ecole d'escalade jeunes

Notice explicative

Cette notice s'adresse à tous les parents d'enfants souhaitant ré-inscrire leur enfant ou l'inscrire pour la première fois au CAF Horizon Vertical.

Il faut distinguer la **licence** d'une part et les **cours**, d'autre part.

1. Poursuite de l'escalade (ré-inscription)

Pour les jeunes **déjà licenciés au club la saison 2022-2023**, le responsable légal du jeune reçoit un mail du club fin juin l'invitant à se positionner pour la saison prochaine.

Il retourne la **fiche d'inscription** complétée avec le **paiement** correspondant aux cours :

- soit directement au mur d'escalade de Massot le lundi 26 juin 2023 entre 17h30 et 20h30,
- soit par voie postale à CAF Horizon Vertical, Place de la Libération, 43000 Le Puy-en-Velay, avant le 8 juillet 2023.

Début septembre, le responsable légal recevra un mail proposant de **renouveler la licence par Internet** (paiement par CB). Les tarifs sont visibles sur le site du club.

(<http://clubalpinhorizonvertical.fr/>)

La licence doit être **impérativement renouvelée pour le 15 septembre pour accéder aux cours**.

2. Nouveaux licenciés

Pour les jeunes qui **s'inscrivent au club pour la première fois**, remplir la **fiche de pré-inscription** en y inscrivant les **vœux pour l'enfant**. L'imprimé à remplir pour la licence sera disponible fin août. Le **dossier d'inscription complet** (imprimé pour la licence, fiche de vœux, paiement) devra être amené :

- soit au carrefour des associations, samedi 2 septembre entre 10 h et 14 h
- soit à une permanence, 5 rue Francheterre, lundi 4 ou lundi 11 septembre entre 18 h et 20h.

Attention : un dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Paiement : chèques, chèques vacances, coupons sport

3. Cotisation SAE

A partir de cette saison, pour pouvoir ouvrir régulièrement de nouvelles voies et de nouveaux blocs, une **cotisation complémentaire annuelle de 50 €** est demandée à tous les grimpeurs, jeunes et adultes, en cours et en autonomie. **A régler avec la licence** soit par Internet pour les licences renouvelées, soit par chèque ou chèques vacances pour les nouveaux licenciés.

4. Cours

Indiquer le souhait du ou des créneaux horaire ou le choix du groupe. Seul le **paiement valide l'inscription**.

Les différents cours proposés (voir la description sur le site <http://clubalpinhorizonvertical.fr/>)

- Baby (100 €)
- Kid (100 €)
- 1 cours d'escalade loisir/semaine (100 €). Découverte de la compétition départementale (+10 €)
- 2 cours d'escalade perfectionnement/semaine (200 €)
- 2 cours d'escalade compétition/semaine + compétition (250 €)
- 3 cours d'escalade compétition/semaine + compétition (390 €)

- Groupe du samedi en falaise ou SAE (180 €)
- Ecole d'aventure (350 €)
- Section sportive du collège Jules Vallès (190 €)/option : 1 cours compétition (130 €)
- Classe à horaires aménagés du lycée Roche Arnaud (110 €)

5. Pass'Sport du Ministère des Sports (50 €)

Sont éligibles les bénéficiaires de :

- L'allocation de rentrée scolaire,
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé,
- L'allocation aux adultes handicapés,
- Les étudiants boursiers.

Une déduction de 50€ est appliquée lors de l'inscription, contre la remise du code individuel au nom de l'enfant, prouvant son éligibilité au Pass'Sport. Ce code est transmis par le ministre des sports à la famille, fin août. En l'absence du code, un **chèque de caution de 50 €uros est demandé à la famille.**

6. Pass'Région

Validité : 1 septembre 2023 au 30 juin 2024

- ✗ **30€ pour une licence sportive annuelle**, parmi plus de 80 disciplines sportives !
- ✗ Cette aide est portée à **60 €** pour :
 - ✗ Les jeunes en situation de handicap,
 - ✗ Les jeunes pratiquant une activité physique adaptée (en cas d'affection de longue durée),
 - ✗ Les filles pratiquant une activité de self défense.
- ✗ Munissez-vous de votre **numéro de carte** et du **code d'utilisation de votre carte** pour utiliser l'avantage auprès du club.

7. Assurances

Voir la notice Assurances FFCAM ou sur le site <https://www.ffcam.fr/assurance.html>

L'assurance Responsabilité Civile et Défense-Recours est obligatoire et incluse dans le prix de la licence. Des assurances complémentaires de type Individuelle Accident sont proposées.

8. Santé

Il n'est plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence d'une fédération sportive : c'est valable pour tous les types de pratiques, loisir ou compétitive.

Le certificat médical, pour les mineurs, est remplacé par un **questionnaire de santé jeune** à remplir.

- Réponse NON à toutes les questions : un responsable légal atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative et le jeune n'a pas besoin de produire un certificat médical pour prendre sa licence.
- Réponse OUI à au moins l'une des questions : le jeune est tenu à un examen médical et doit produire un certificat de non-contre-indication à la pratique sportive pour prendre sa licence, veiller à ce que le médecin ajoute la mention « y compris en compétition » pour pouvoir participer aux compétitions.

8. Modalités de paiement

Merci de **séparer** d'une part le montant de la licence et de la cotisation SAE, et, d'autre part, le montant des cours.

Déduire éventuellement le montant du Pass'Sport, Pass'Région ou faire un chèque de caution.

Moyens de paiement : chèques, chèques vacances, coupons sport.

